

- **CEREALES** : Peu d'évolution dans les surfaces semées par rapport à la semaine dernière. Les parcelles semées début octobre arrivent au stade « 2 feuilles ».
- **COLZA** : larves d'altises en progression : à surveiller – Vers la fin du risque pucerons.

CEREALES

BLE TENDRE D'HIVER et ORGE D'HIVER:

Cette semaine, 26 parcelles de blé et d'orge d'hiver ont été observées dont 2 parcelles qui ne sont pas encore semées.

Sur les 17 parcelles de blé, 4 sont au stade « 1 feuille » pour des semis du 4 au 11 octobre et 5 parcelles sont au stade « 2 feuilles » pour des semis du 28 septembre au 4 octobre.

Sur les 9 parcelles d'orge d'hiver, 3 parcelles sont au stade « 1 feuille » (semis du 3 au 7 octobre) et 1 parcelle est au stade « 2 feuilles » pour un semis du 4 octobre.

Pucerons et Cicadelles:

Pucerons *Rhopalosiphum padi*

Sur 18 parcelles de céréales observées, 12 sont concernées par la présence de pucerons *Rhopalosiphum padi* dont :

-8 parcelles de blé avec 2 situations qui dépassent le seuil de nuisibilité : 15% des pieds porteurs d'au moins un puceron (semis du 4 et du 7 octobre au stade « 1 et 2 feuilles » dans la Somme).

-4 parcelles d'orge d'hiver dont 2 situations avec 10% des pieds porteurs dans l'Aisne.

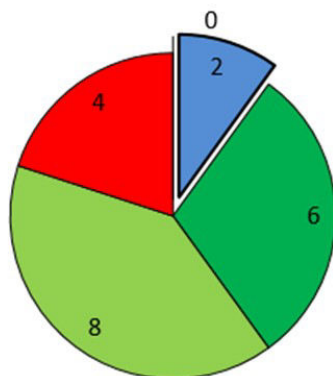
-Sur 3 plaques engluées relevées en blé et escourgeon, nous observons 1, 2 et 13 individus.

Avec la météo actuelle, les levées des céréales sont rapides, la surveillance reste donc de rigueur !

Rappelons que l'observation est primordiale dès la levée des céréales et que le piégeage est un indicateur d'activité, qui permet notamment de dater l'arrivée des premiers vols en parcelles. Le seuil de nuisibilité se définit par l'observation des plantes. Cette observation est plus facile aux heures les plus chaudes de l'après-midi.

Seuils indicatifs de risque pucerons : 10% de pieds porteurs ou présence pendant plus de 10 jours quelque soit le niveau d'infestation jusqu'au stade début tallage.

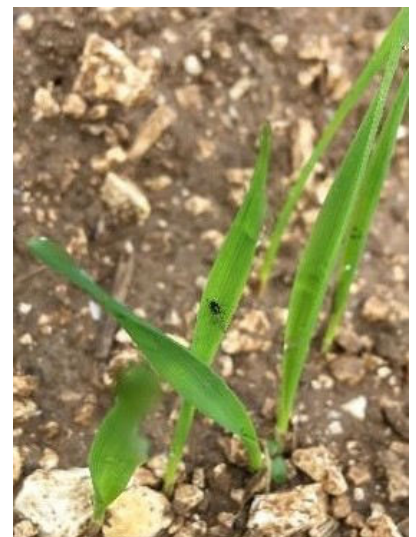
pucerons : Orge d'hiver et blé confondus pourcentage de plantes avec présence



stade de sensibilité : dès la levée

seuil : 10% de plantes avec présence

- nb parcelles n'ayant pas atteint le stade de sensibilité
- nb parcelles INDEMNES
- nb parcelles avec présence SOUS LE SEUIL DE NUISIBILITE
- nb parcelles avec SEUIL DE NUISIBILITE ATTEINT ou DEPASSE
- nb parcelles ayant dépassé le stade de sensibilité

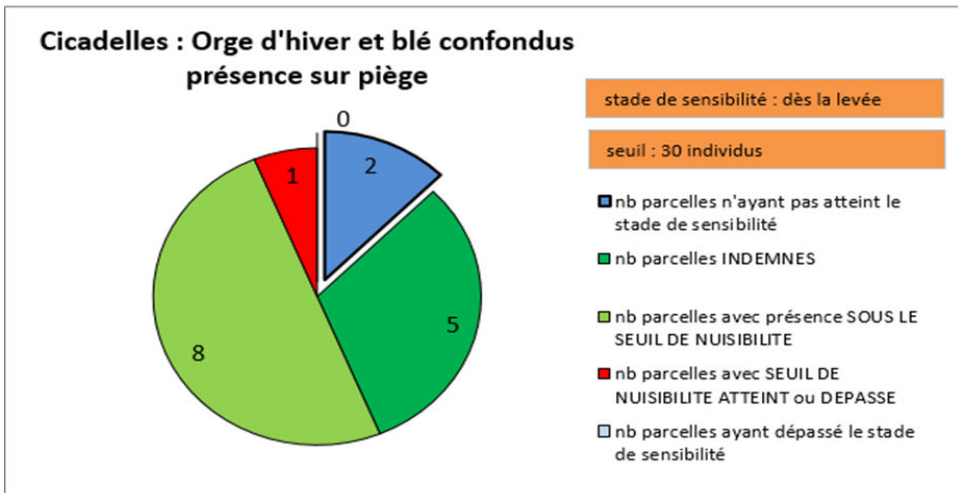


Puceron ailé sur blé
(M.LHEUREUX CA80)

Cicadelles *Psammotettix alienus*

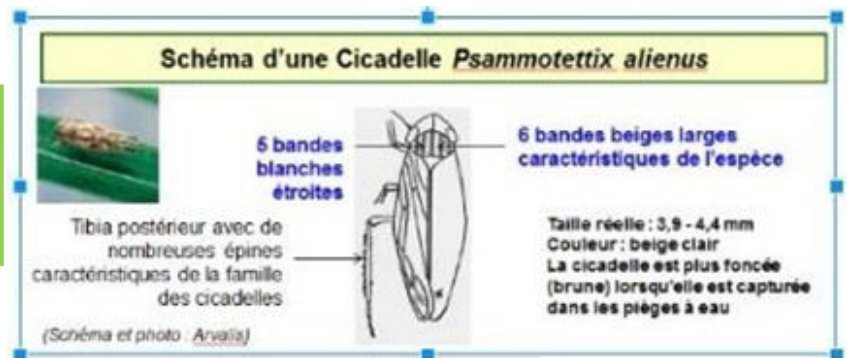
Cette semaine, sur 14 plaques engluées relevées (blé et orge) : 9 présentent des captures de cicadelles *Psammotettix alienus* avec un nombre de captures allant de 4 individus à 54 pour une parcelle de blé en cours de levée dans l'Aisne.

Pour rappel : il existe un grand nombre d'espèces de cicadelles. Nous distinguons *Psammotettix alienus* à l'aide d'une petite loupe grâce à la présence de 5 bandes blanches sur le dessus de l'animal au niveau du thorax.



Cicadelle adulte *Psammotettix alienus* (C. JOZEFIAK CERESIA)

Seuil indicatif de risque cicadelles : devant l'impossibilité d'identifier *Psammotettix alienus* sur plante, le seuil repose sur l'observation d'une plaque engluée de format A4 et se situe à 30 captures par semaine.



Limaces :

quelques dégâts (1 à 5% de plantes attaquées) sont observés sur 1 parcelle de blé en précédent colza et 3 parcelles d'orge d'hiver. Sur 4 pièges relevés, 1 situation compte 3 limaces grises adultes/m² pour du blé précédent colza dans l'Aisne.



Limaces grises sous piège (C. GAZET CA59-62)

Seuils indicatifs de nuisibilité limaces :

- 1 à 20 limaces /m² : risque faible, continuer le suivi à vue.
- 2 à 50 limaces /m² : risque moyen continuer le suivi à vue.
- Plus de 50 limaces /m² : risque élevé.

Seuils indicatifs pouvant être pris à défaut car la nuisibilité dépend du nombre de limaces mais aussi des conditions de développement de la culture. Remarque : en semis direct, le seuil est sans doute inférieur à 20 limaces par m². Attention ces seuils sont valables pour le protocole de piégeage ci-dessus. Si vous utilisez un autre protocole, le seuil peut être différent.

COLZA

Stades:

48 parcelles observées cette semaine.

62% des parcelles sont à 8 feuilles ou plus; 4% sont en retard de végétation au stade 4 feuilles et moins et 33% sont entre les stades 5 et 7 feuilles.

Les parcelles ont dépassé le stade de sensibilité pour les altises adultes ainsi que pour les limaces.

Elles sont toutes au stade de sensibilité pour les larves d'altises.

La plupart des parcelles ont dépassé le stade de sensibilité pour les **pucerons** (durant les 6 premières semaines de végétation, soit le stade 6 feuilles environ).

Les pluies actuelles et les températures douces restent bénéfiques au développement du colza. Seules quelques parcelles en retard de végétation sont encore à surveiller.

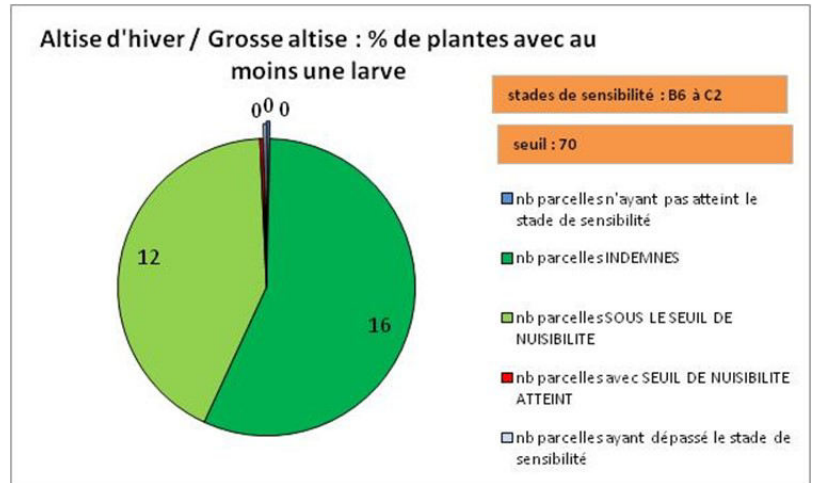
Larves d'altises adultes: en progression, à surveiller.

Des **larves d'altises** sont observées dans 12 parcelles (contre 3 la semaine dernière) avec 2 à 35% de plantes touchées (moyenne de 15% contre 3% la semaine dernière). Aucune parcelle n'atteint actuellement le seuil de nuisibilité (cf. graphe).

Les larves apparaissent vers mi-octobre, en fonction des conditions météorologiques et des pics de vol des adultes. Elles sont de couleur blanche avec comme caractéristiques principales les **extrémités noires et 3 paires de fausses pattes** (cf. photo). Il faut continuer à les surveiller dans les pétioles des feuilles.

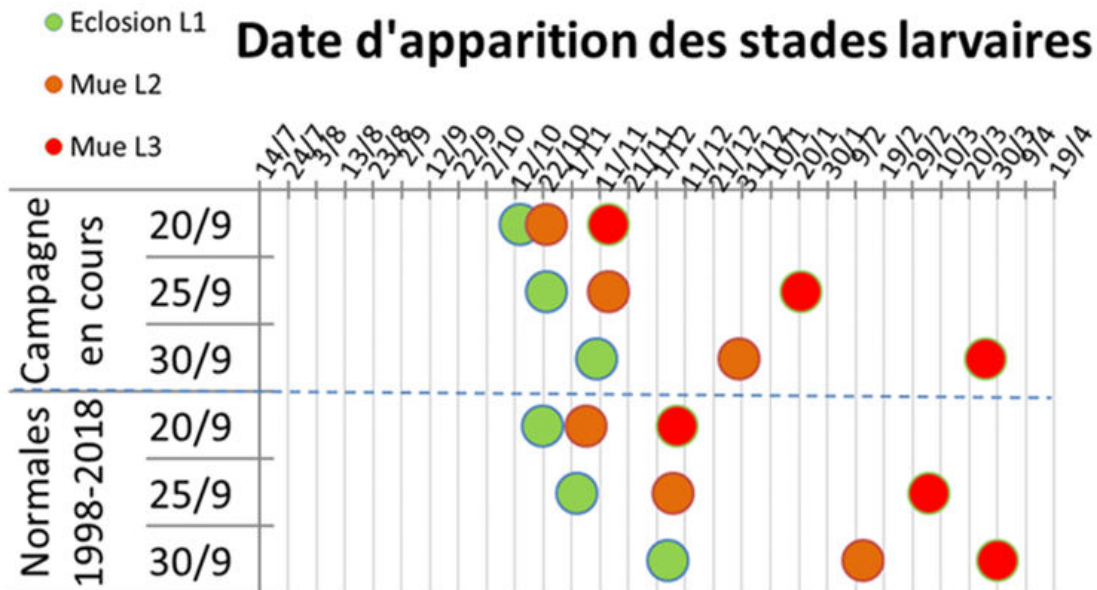


Colza, stade 10 feuilles (M. ROUX-DUPARQUE CA02)



Le modèle ci-dessous présente les **périodes potentielles d'apparition des larves en fonction du début de la période de vol des adultes**. D'après celui-ci, les premiers stades larvaires L1 sont présents depuis le 14 octobre et le stade L2 est prévu pour le 23 octobre pour les débuts de vols du 20 septembre. Pour le pic de vol, identifié autour du 25 septembre, l'éclosion des premiers stades larvaires L1 aura lieu autour du 23 octobre. Les éclosions sont légèrement plus précoces que la normale.

Ce graphique sera mis à jour toutes les semaines en fonction des températures relevées afin d'ajuster le prévisionnel.



Les **altises adultes** continuent d'être piégées dans 22 parcelles, à raison de 1 à 16 individus. Le pic de vol est dépassé, mais elles sont encore bien présentes. Les adultes sont susceptibles de pondre maintenant et d'entraîner la présence de larves plus tard en saison. Au vu du modèle de périodes potentielles d'apparition des larves, l'éclosion pour ces vols tardifs seraient au mieux en janvier et dépendront des conditions météorologiques.

La méthode Berlèse permet d'estimer le nombre de larves présentes par plante. Retrouvez la description de la méthode en cliquant sur le lien suivant : <https://www.terresinovia.fr/-/comment-faire-un-berlese->

Sur 13 mesures réalisées, 4 dénombrent des larves d'altises dans les pétioles à raison de 0,1 à 1 larve par plante.

Seuil de nuisibilité des larves d'altises : 70% des pieds présentant au moins une galerie de larves (équivalent à environ 2-3 larves par plante) de mi-octobre jusqu'au stade C2.



Colza, larves d'altise à différents stades (Archives Terres Inovia)



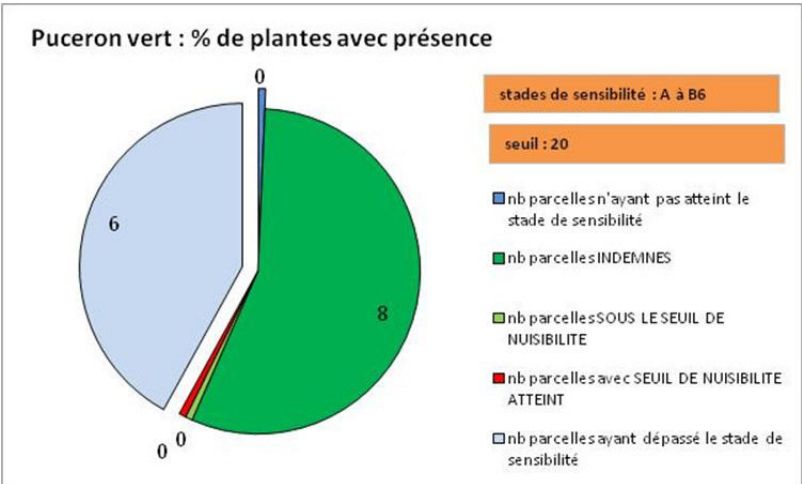
Colza, premier symptôme de larves d'altise (C. GAZET CA59-62)

Pucerons verts : présence en diminution– vers la fin du risque.

Des **pucerons verts** sont observés dans 6 parcelles. Cependant, toutes ont dépassé le stade de sensibilité (cf. graphe).

Leur présence diminue, ainsi que le nombre de parcelles encore au stade de sensibilité. Les conditions météorologiques pluvieuses ne sont pas favorables à leur présence.

Seuil de nuisibilité des pucerons : 20% des plantes porteuses de pucerons durant les 6 premières semaines de végétation (soit jusqu'au stade 6 feuilles environ).



Autres ravageurs:

Des **tenthredes de la rave** adultes sont piégées dans une parcelle et des dégâts mineurs par leurs larves sont notifiés dans 1 parcelle également.

Les **charançons du bourgeon terminal** sont piégés dans 4 parcelles, à raison de 1 à 3 individus. Ce ravageur d'automne est potentiellement nuisible mais peu de dégâts ont historiquement été constatés dans la région.

Une parcelle présente des **dégâts d'oiseaux**.

La présence de **noctuelle** a été signalée dans une parcelle.

Des dégâts de **mouche du chou** sur pivot sont également observés dans une parcelle.



Colza, larve de tenthrède et dégâts sur feuille (H. GOSSE de GORRE CA59-62)

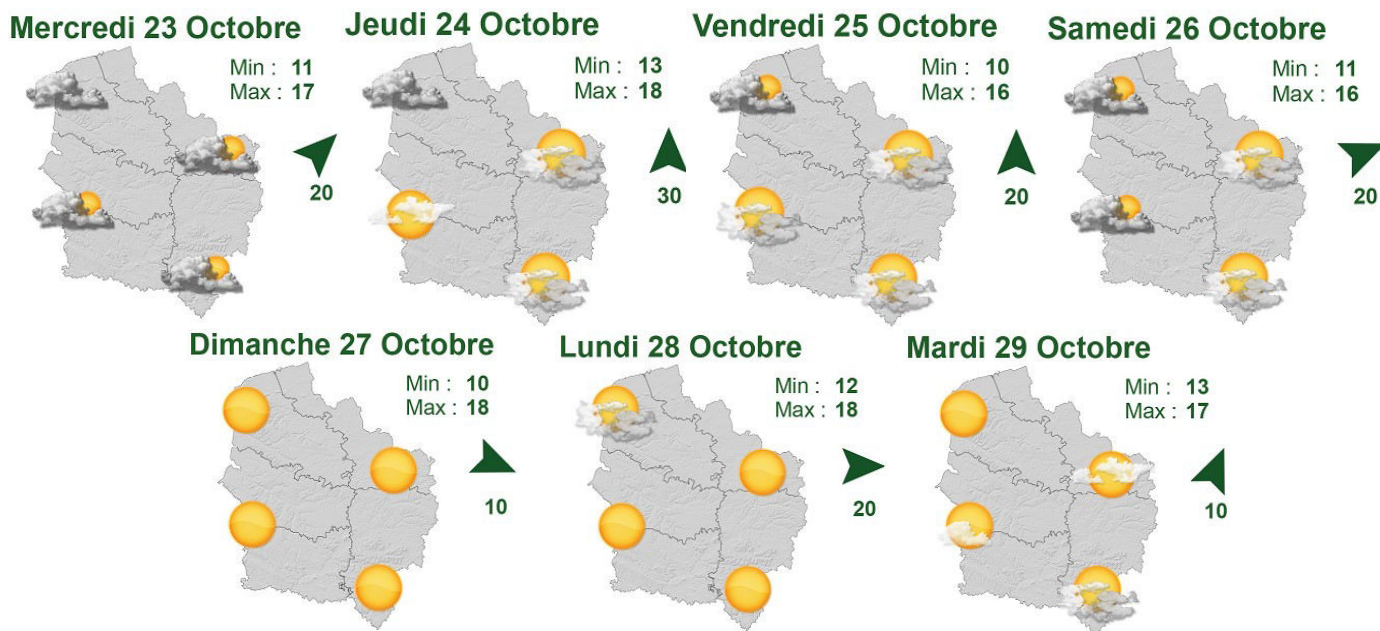


Colza, macules de Phoma (H. GOSSE de GORRE CAS9-62)

Maladies:

Des macules de **Phoma** sont observées dans 14 parcelles à raison de 1 à 15% de plantes touchées. En général, la lutte contre le phoma à ce stade passe par la résistance variétale. Les macules présentes actuellement sont sans conséquences sur le développement du colza.

METEOROLOGIE



**Pour en Savoir +
Rendez-vous sur**
www.agate-france.com/bulletins-meteo

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Directeur de la publication : Olivier Dauger - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Animateurs filières et rédacteurs : **Céréales :** M. Lheureux - Chambre d'Agriculture la Somme, T. Denis et E. Gagliardi - Arvalis Institut du Végétal, C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais. **Colza :** C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Aisne, N. Latraye - Terres Inovia. **Mais :** V. Duval - Fredon Picardie. **Protéagineux :** H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme. **Lin :** H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme, I. Douay - Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais. **Betteraves :** H. Baudet - Chambre d'Agriculture de l'Oise, V. Delannoy, P. Delefosse - ITB, C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais.

Avec la participation de : ACTAPPRO, AGORA, Agro-Vision, ARVALIS Institut du végétal, ASEL 02, BASF, Bayer CropScience, CALIPSO, CAPSEINE, CERESIA, CER 60, CETA de Ham-Vermandois, CETA des Hauts de Somme, CETAs de l'Aisne, Chambres d'Agriculture des Hauts de France, Chambre d'Agriculture d'Ile de France, COMPAS, Coopérative de Milly-sur-Thérain, Ets Bitz, Ets Bully, Ets Charpentier, Florimond Desprez, FREDON Picardie, Groupe Carré, INRA, Institut de Genech, IREO de Flixecourt, ITB Nord-Pas de Calais, ITB 02, ITB 60, ITB 80, Jourdain, KWS, La Flandre, L.A. Linière, LEGTA de l'Oise, Lycée Agro Environnemental Tilloy les Mofflaines, Nord Négoce, NORIAP, PHYTEUROP, Saint Louis Sucre, SANATERRA, SARL LINEA, SETA de Bapaume, Soufflet Agriculture, Terno-véo, Tereos, Terres Inovia, TEXTILIN, UCAC, Uneal, Union de la Scarpe, Valfrance, Van de Bilt, Vanderhave, Van Robaey Frères, Vaesken, VIVESCIA, M. Colin, M. Dereudre, Bertrand Coustenoble, Marc Delaporte, Frédéric Garache, Vincent Guyot, Jean Marie Ratel, Benoit Vandaele, Hervé Vanderhaeghe, Mme Christine Machu (EARL du moulin de pierre).

Coordination et renseignements : Aurélie Albaut - Chambre d'Agriculture de la Somme, Samuel Bueche - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion Carole Bonneau - Chambre régionale d'Agriculture Hauts-de-France

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la DRAAF Hauts-de-France et des Chambres d'Agriculture Hauts-de-France



Avec la participation de :